

**ASSANAD CHAABI**

**FCP**

**FICHE SIGNALÉTIQUE**



## I Présentation de l'OPCVM

**Dénomination sociale :** FCP ASSANAD CHAABI

**Nature juridique :** Fonds Commun de Placement

**Code Maroclear :** MA000004009 9

**Date et référence de l'agrément :** Le 25/06/2010 sous la référence AG/OP/07/2010

**Siège social :** 3, rue Bab El Mansour-2 étage - Porte N° 8 - Espace Porte d'Anfa Casablanca

**Durée de vie :** 99 ans

**Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

**Apport initial :** 10.000.000,00 DH

**Valeur liquidative d'origine :** 1000,00 DH

**Durée de placement recommandée :** Un an

**Promoteurs :** Banque Centrale Populaire

**Souscripteurs concernés :** Toutes personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes

**Etablissement de gestion :** Etablissement Gestionnaire Alistitmar Chaabi

**Gestionnaire :** Upline Capital Management

**Etablissement dépositaire et Teneur de Comptes :** Banque Centrale Populaire

**Commercialisateur :** Crédit Populaire du Maroc (Groupe Banques Populaires : BCP et BPR)

**Commissaire aux comptes :** La société d'experts comptables dénommée Mazars Masnaoui, sise au 104 bis, Bd Abdelmoumen Casablanca et représentée par M. Kamal MOKDAD en sa qualité d'Associé.

## II Caractéristiques financières de l'OPCVM

**Classification :** « Obligations Moyen et Long Terme ».

La sensibilité est comprise entre ]1,10 et 5,10].

**Indice de référence :** MBI.

**Stratégie d'investissement :** L'objectif principal du FCP ASSANAD CHAABI est de permettre aux épargnants l'optimisation de la sécurité et la stabilité du rendement.

Le FCP investira son actif en permanence à hauteur de 90% au moins, hors titres d'OPCVM « Obligations moyen long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances tout en respectant la réglementation en vigueur. Il peut accessoirement investir, au maximum, 10% de son actif, en actions, en certificats d'investissement, en droits d'attribution ou de souscription, en titres d'OPCVM « actions » et en titres d'OPCVM « diversifiés ».

Le fonds se réserve la possibilité d'investir moins de 5% de son actif en titres d'OPCVM.

## III Modalités de fonctionnement

**Date de commercialisation de l'OPCVM :** 20/09/1996

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative :** Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.

**Modalités de diffusion de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est affichée hebdomadairement au niveau des guichets des agences du Groupe Banques Populaires et au niveau d'Upline Capital Management.

**Méthode de calcul de la valeur liquidative :** « les principes d'évaluation de chaque OPCVM sont identiques à ceux prévues dans la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des titres apportés à un OPCVM ou détenus par lui ».

**Modalités de souscription et de rachat :** les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès des guichets du Groupe Banques Populaires, au plus tard le vendredi avant 10 heures et sont réalisées sur la base de la prochaine valeur liquidative.



**Méthode de calcul du prix de souscription** : le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative augmentée de la commission de souscription.

**Méthode de calcul du prix de rachat** : le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative diminuée de la commission de rachat.

**Affectation des résultats** : capitalisation intégrale des revenus.

**Comptabilisation des coupons** : coupons encaissés

#### IV Commissions de souscription et de rachat

**Commission de souscription maximale**: 0,50% HT du montant souscrit. Cette commission revient au réseau placeur.

**Commission de rachat maximale** : 0,20% HT du montant racheté. Cette commission revient au réseau placeur.

**Les cas d'exonération** : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat / souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### V Frais de gestion

1% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes : 12.000 Dhs HT ;
- (2) Frais de publication : 20.600 Dhs HT;
- (3) Commission CDVM : 0,025% HT ;
- (4) Commission dépositaire : 0,08% HT calculée mensuellement
- (5) Commission de réseau de commercialisation : 0,40% de l'Actif Net, calculée Mensuellement
- (6) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ;
- (7) Maroclear (droit d'admission) :
  - 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs ;
  - 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs ;
  - 0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard de Dhs;
  - 0,0001% si actif supérieur à 1 milliard de Dhs.

Prestation de l'Etablissement de Gestion : FDG-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

Prestation du Gestionnaire est : 25% \* FDG-(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)



**VI Date et référence de visa**

La note d'information a été visée le 22/12/2010

sous la référence VI/OP/091/2010



Directeur Général

Hassan BOU LAKNADAL

**AVERTISSEMENT**

Cette fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par le CDVM, et qui est disponible aux fins de consultation par le public, auprès de :

**UPLINE CAPITAL MANAGEMENT**

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca.

Personnes à contacter :

M. Mohammed Majid BENJELLOUN Tel: 05 22 99 73 63 Fax: 05 22 99 71 75	M. Abderrazek OUMERRI Tel: 05 22 99 73 63 Fax: 05 22 99 71 75
--	---

